

BRÈVES ÉCONOMIQUES Tunisie & Libye

Une publication du SER de Tunis
Semaine du 29 janvier 2024

LE CHIFFRE A RETENIR

7 Mds TND

L'avance de trésorerie par la banque
centrale souhaitée par l'Etat pour
financer son budget 2024

Tunisie

Un projet de loi prévoyant des facilités de la BCT à l'Etat pour un montant maximal de 7 Mds TND est en examen à l'ARP

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi, qui sera examiné en procédure accélérée par l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP), prévoyant à titre exceptionnel l'octroi de facilités de trésorerie par la Banque centrale de Tunisie au profit de la Trésorerie générale de Tunisie, pour un montant maximal de 7 Mds TND. Ces facilités, qui contribueraient au financement du budget de l'année 2024, seraient remboursables sans intérêt sur 10 ans avec 3 ans de grâce. Les modalités et les échéances feraient l'objet de discussions entre le gouverneur de la BCT et la ministre des finances. Sous réserve de l'adoption du projet de loi par l'ARP, il s'agira d'une deuxième exemption depuis 2020 à la loi portant statut de la BCT qui interdit l'octroi direct de facilités à l'Etat (Loi 2016-35 du 25 avril 2016). En effet, une telle dérogation avait déjà été accordée en 2020, pour un montant de 2,81 Mds TND (remboursables en 5 ans sans intérêt, avec une année de grâce).

Remise d'un livre blanc sur les retraites au ministère des Affaires sociales à l'issue d'une revue à mi-parcours du jumelage entre l'UE et la Tunisie pour le « Renforcement du régime de retraite et de sa gouvernance »

Ce jumelage, outil européen de financement d'opérations de coopération technique, bénéficie d'un financement de 1,2 M EUR. Il associe des experts français et lituaniens des régimes de retraite à leurs homologues tunisiens depuis juillet 2022 pour établir un diagnostic et formuler des recommandations pour renforcer la gestion de la CNRPS, garantir la soutenabilité financière des régimes de retraite et améliorer la qualité des prestations. La coopération technique côté français est assurée par Expertise France. Dans un contexte de vieillissement démographique et d'une situation déficitaire des caisses de retraite et de protection sociale, ce jumelage a été structuré autour de quatre volets. **Le premier volet** vise à proposer une révision de la politique et du cadre légal du système de retraites et plus généralement de protection sociale après une analyse approfondie de sa gestion. Ce volet a abouti à la rédaction d'un « livre blanc sur les retraites » remis au ministère des Affaires sociales et intégrant un ensemble de pistes de réformes. Il propose des recommandations en matière de « réformes paramétriques » (âge de départ à la retraite et durée de cotisation, modalités de calcul des pensions, diversification des sources de financement...) afin d'adapter les régimes de retraite à la situation économique et démographique et assurer leur soutenabilité, mais également une révision plus large du cadre juridique, financier et institutionnel (instauration d'une loi de financement de la sécurité sociale, création d'un haut conseil de protection sociale et d'un organe national du recouvrement des contributions). **Le deuxième volet du jumelage** vise à améliorer la gouvernance, les capacités managériales, techniques et d'organisation de la CNRPS, **le troisième volet** vise à l'amélioration de la qualité des services rendus de la CNRPS et **le quatrième volet** vise à améliorer la communication institutionnelle de la CNRPS, interne et auprès de ses affiliés. Ce jumelage devrait délivrer ses conclusions finales en décembre 2024.

Lancement d'un nouvel emprunt obligataire national avec une première tranche de 750 M TND

La souscription à la première tranche de l'emprunt obligataire national pour 2024 sera ouverte du 5 au 13 février, et vise la collecte de 750 M TND (soit environ 220 M€). Le montant de l'emprunt national pour l'année 2024 a été fixé à 2 870 M TND par le Ministère des Finances et sera réparti en quatre tranches. Il s'agit du quatrième emprunt national obligataire de suite, le dernier ayant été particulièrement plébiscité avec une souscription de 3 799 M TND en 2023 (contre 2 800 M TND prévus en LFI 2023, soit un taux réponse de 136%). 77% des ordres de souscriptions ont été collectés par des intermédiaires en Bourse, et 23% par des banques domestiques. A noter que la part mobilisée par les banques était nettement supérieure pour la première tranche (87%). Pour rappel, 2 975 M TND avaient été collectés en 2022 et 1 806 M TND en 2021.

L'ARP approuve le projet de loi relatif à l'accord de prêt de 268M USD conclu entre la Tunisie et la Banque mondiale dans le cadre du projet ELMED

L'Assemblée des représentants du peuple a adopté, mardi 30 janvier 2024, en plénière le projet de loi portant approbation de l'accord de prêt de 268M USD conclu à la date du 22 juin 2023 entre la Tunisie et la Banque internationale de reconstruction et de développement (BIRD) qui dépend de la Banque mondiale. Ce prêt couvrira une partie des investissements généraux pour la construction de la station principale de conversion et des sous-stations associées du côté tunisien, ainsi qu'une aide pour établir l'interconnexion avec l'Italie. Pour rappel, le projet ELMED est également soutenu par le gouvernement italien, l'Union européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque européenne d'investissement et la Banque allemande de développement (KfW).

La Tunisie et la BAD signent un accord de prêt de 81,9 M EUR pour un projet relatif au traitement des eaux usées

La Tunisie et la Banque Africaine de Développement ont signé le 31 janvier 2024 un accord de prêt et de garantie d'un montant de 81,9 M EUR pour le financement du Projet d'amélioration de la qualité des eaux usées épurées pour une meilleure résilience aux changements climatiques (PAQEE-RCC). Ce projet vise à traiter les eaux usées conformément aux normes grâce à l'utilisation de traitement externe. Ciblent 19 stations d'épurations dans les 11 gouvernorats concernés (Nabeul, Zaghouan, Béja, Jendouba, Kasserine, Sidi Bouzid, Sfax, Gafsa, Tozeur, Kébili et Médenine), ce projet devrait inclure le renouvellement des équipements électromécaniques et l'installation de 13 systèmes photovoltaïque d'une capacité totale d'environ 6000 kilowatts. Ces eaux devraient permettre l'irrigation de 3000 hectares de terres agricoles et la création de 250 emplois directs et 1000 postes indirects. Il s'agit de la deuxième phase du projet PAQEE financé par la BAD dont la première phase a été achevée en 2020. En Tunisie, seulement 27 stations d'épuration sur un total de 125 sont équipées du traitement tertiaire, qui permet de débarrasser le phosphore et l'azote contenus dans les eaux.

Le ministre des Affaires sociales annonce une nouvelle amnistie sociale pour les PME

Le ministre des Affaires sociales, Malek Zahi, a indiqué, le 31 janvier, que serait mise en œuvre une nouvelle amnistie sociale en faveur des entreprises privées, pour une période de six mois à partir de mars 2024, qui sera sans doute la dernière. Cette mesure consiste à effacer les infractions des entreprises qui n'ont pas réglé leurs cotisations sociales à temps en leur accordant un délai supplémentaire pour le faire. Dépassé ce délai, les infractions de ces entreprises ne seront plus tolérées. Cette amnistie concerne les amendes pour retard des entreprises affiliées à la Caisse nationale de Sécurité sociale (CNSS). D'après le rapport sur les entreprises publiques

annexé à la Loi de Finances 2024, le déficit de la CNSS s'est réduit de 24,5% pour atteindre 961,5 M TND en 2022 (contre 1,2 Mds TND en 2021). Cette amnistie qui avait déjà été mise en place en 2022 aurait contribué selon le ministre à mobiliser près de 500 M TND pour la CNSS et permis le règlement des dettes de plus de 36 établissements de santé.

Le magazine « l'Economiste maghrébin » publie son classement des entreprises tunisiennes

L'Economiste maghrébin a publié son classement 2024 des entreprises en Tunisie par secteur (banque, groupes, entreprises, export). En ce qui concerne les groupes ayant un actionnariat tunisien, Poulina figure en tête (4,8 Mds TND de chiffre d'affaires en 2022), suivi par le groupe Elloumi (4,1 Mds TND), Tunisie Telecom (3 Mds TND), le groupe Bayahi (2,2 Mds TND) et le groupe UTIC (2,2 Mds TND). Le top 5 des entreprises publiques tunisiennes est quant à lui mené par la Société Tunisienne des Industries et du Raffinage (STIR) avec 6,2 Mds TND de chiffre d'affaires en 2022 contre 5 Mds en 2021, suivi par la Société tunisienne d'électricité et du gaz (STEG) avec 5,8 Mds TND en 2022 contre 5,4 Mds TND en 2021, Le groupe Chimique Tunisien (GCT) avec 3,4 Mds TND contre 2 Mds TND en 2021, l'Entreprise tunisienne des activités pétrolières (ETAP) avec 3,2 Mds TND en 2022 contre 1,7 Md TND en 2021, et la Société nationale de distribution du pétrole (SNDP) avec 2,7 Mds TND en 2022 contre 2 Mds TND en 2021. Parmi les leaders de l'export figurent le groupe Elloumi (3,9 Mds TND de CA en 2022), suivi par Leoni Wiring Systems Tunisa (1,5 Md TND), One Tech Group (914 M TND), le Groupe TTS (639 M TND) et le groupe Poulina (487 M TND). Concernant le top 5 des entreprises tunisiennes et étrangères, nous retrouvons la STIR (1,4 Md TND CA), ETAP (780 M TND), Nouvel air (628 M TND), Tunisie Cables (426 M TND), et MIC du groupe Wic Mic (381 M TND). Enfin, pour les banques, le top 3 est composé de la BIAT (1,9 Md TND de chiffre d'affaires) suivi la BNA (1,8 Md TND) et la STB (1,3 Md TND).

ARP: examen de trois projets de loi relatifs aux concessions d'exploitation pétrolière

La commission de l'Industrie, du commerce, des richesses naturelles, de l'énergie et de l'environnement, de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP), s'est réunie le 26 janvier afin d'examiner trois projets de loi relatifs aux concessions d'exploitation pétrolière de Sidi El Kilani, Rhemoura et Achtariut. A cette occasion, la commission a indiqué que le nombre de concessions d'hydrocarbures en cours de validité en Tunisie était passé de 52 permis en 2010 à 16 actuellement, entraînant ainsi une baisse de production. Face à ce constat, les intervenants ont souligné que le projet d'amendement du code des hydrocarbures est encore en cours d'élaboration. Alors que la Tunisie produisait 118 000 barils/j de pétrole en 1980 et 65 000 barils/j en 2015, le pays ne produit plus depuis 2019 qu'environ 35 000 barils/j. Pour y remédier, le gouvernement a acté dans sa stratégie énergétique à l'horizon 2035, la nécessité de renforcer la production et la prospection pétrolière sur le territoire national à travers le développement du champ gazier de Zarat (pour une mise en service au plus tard en 2030) et la création de 30 nouveaux puits pétroliers d'ici 2035.

L'entreprise BONNA Tunisie remporte deux marchés de l'ONAS pour 42 M TND

La société Bonna Tunisie a remporté deux marchés de l'ONAS pour 42 M TND (environ 13 M EUR) : (i) 34 M TND financés par la Banque Allemande de Développement (KfW) pour la réalisation des travaux d'extension de la station d'épuration de Tataouine et (ii) 8,2 M TND financés par l'AFD pour les travaux de traitement des eaux usées de « Ouled Abdallah » dans le gouvernorat de Sousse. Bonna Tunisie est une filiale de Consolis, groupe européen de travaux publics et construction d'infrastructure dont le siège est à Paris. L'entreprise a également remporté en octobre 2023, deux marchés de l'ONAS de près de 20 M TND ainsi qu'un marché de la SONEDE pour 82 M TND en novembre 2023.

Baromètre CCITF 2023/2024 : des perspectives positives pour 2024 malgré une détérioration du climat des affaires

Les principaux résultats du Baromètre de la Chambre de commerce et d'industrie tuniso-française (CCITF) 2023/2024 ont été présentés le 21 janvier 2024 au siège de la CCITF. Réalisée en novembre et décembre 2023, cette enquête a collecté les réponses de 180 chefs d'entreprises tunisiennes et françaises adhérentes à la CCITF. Les principaux résultats qui en ressortent indiquent que 72% des entreprises ont enregistré une croissance ou une stabilité de leur chiffre d'affaires en 2023 et 55% des entreprises prévoient une amélioration de leur chiffre d'affaires pour 2024. De plus, 43% des entreprises envisagent une augmentation de leurs investissements pour l'année 2024. Concernant les **échanges commerciaux internationaux**, 42% des entreprises prévoient une augmentation en 2024 de leurs échanges avec la France et 37% des entreprises notent également l'augmentation et la diversification des échanges commerciaux vers l'Afrique.

Toutefois, 72% des entreprises ont indiqué avoir perçu une dégradation du climat des affaires au cours de l'année 2023.

Enfin, le baromètre relève aussi l'intérêt grandissant des chefs d'entreprises pour la transition écologique. 40% des interrogés affirment que la santé, le bien-être, le développement technologique et l'investissement dans l'innovation sont des objectifs à court terme.

Libye

Le Centre libyen d'information sur le crédit se dote d'un nouveau cadre juridique élaboré avec l'aide d'Expertise France

La Banque centrale de Libye (BCL) a approuvé le [nouveau cadre juridique du Centre libyen d'information sur le crédit \(CLIC\)](#). Cette approbation marque une étape importante dans le développement du CLIC et la promotion de la transparence dans le secteur bancaire en Libye. La mission du CLIC est de favoriser l'accès au financement des entreprises libyennes, et à terme de participer à la création d'un environnement des affaires plus sûr et attractif. Le nouveau cadre juridique du CLIC est principalement axé sur la centralisation des prêts bancaires, l'amélioration de la transparence et la diffusion d'informations sur le crédit bancaire. Il a été développé dans le cadre du [projet E-nable](#) (EU For A Resilient Libyan Economy) financé par l'UE (le projet dispose d'un budget de 5 M EUR pour la période 2023-2025) et piloté par Expertise France. Les moyens humains, informationnels et financiers mis à disposition du CLIC par la BCL pour assurer sa mission sont actuellement en cours de négociation entre Expertise France et la BCL.

Discussions entre la Libye et Malte sur le retour des entreprises maltaises du secteur pétrolier en Libye

Le ministre du pétrole et du gaz du GUN, Mohamed Aoun, a discuté avec l'ambassadeur de Malte en Libye, Charles Saliba, du souhait des entreprises maltaises de retourner en Libye pour participer à des projets pétroliers et de construction. L'ambassadeur de Malte a indiqué que les entreprises ayant une longue expérience dans le secteur des services pétroliers en Libye rencontrent un certain nombre de difficultés et a sollicité l'aide du ministre qui s'est saisi de ces questions pour examen. Les deux parties ont également discuté de la possibilité d'exploration pétrolière conjointe dans la frontière maritime. Les deux parties ont indiqué qu'une équipe libyenne est en train d'être formée sous l'autorité du ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale libyen pour étudier la possibilité de mener une exploration conjointe dans la zone. Malte et la Libye ont confirmé leurs intentions mutuelles de renforcer leur coopération, notamment énergétique, comme en témoigne les discussions en cours sur les interconnexions électriques entre les deux pays.

Discussions entre la NOC et la BCL sur l'augmentation de la production de pétrole et gaz

Le gouverneur de la Banque centrale de Libye (BCL), Saddek El-Kabir, a rencontré le 1^{er} février le président de la National Oil Corporation (NOC), Farhat Bengdara afin de discuter de l'augmentation de la production de pétrole et de gaz selon les plans élaborés par la NOC et d'une coordination renforcée entre les deux entités en faveur de la transparence financière au sujet des subventions allouées à la Société nationale d'Electricité, GECOL. Cette réunion fait suite à une précédente réunion tenue le 25

janvier en présence de El-Kabir, le premier ministre libyen basé à Tripoli, Abd Alhamid Aldabaiba, le président du Conseil présidentiel, Mohamed Al-Menfi, le ministre des transports, Mohamed Al-Shahubi, le ministre d'État pour les affaires du cabinet, Adel Jumaa, et le directeur du département de supervision des liquidités de la Banque centrale de Libye, Naji Issa Belgacem, pour assurer le suivi des dépenses gouvernementales pour 2024. Le principal sujet de tension entre la BCL et la NOC concerne les subventions sur le pétrole allouées à la GECOL pour l'achat de pétrole, au moment même où le Premier ministre libyen basé à Tripoli, Abd Alhamid Aldabaiba a lancé une consultation nationale auprès de la population au sujet de la levée des subventions sur les carburants.

Visite de l'Envoyé spécial américain, Richard Norland, et du sous-secrétaire d'État adjoint pour l'Afrique du Nord, Joshua Harris, en Libye

En visite en Libye le 24 janvier, l'Envoyé spécial américain, Richard Norland, et le sous-secrétaire d'État adjoint pour l'Afrique du Nord, Joshua Harris, se sont entretenus avec plusieurs personnalités politiques libyennes telles que le président du Conseil Présidentiel, Mohamed Al-Menfi, le Premier ministre du Gouvernement d'Unité Nationale (GUN), Abdelhamid Dbeiba, le président du Haut Conseil d'Etat (HCE), Mohamed Takala et le chargé d'affaires égyptien en Libye, Tamer Mostafa. Richard Norland a rappelé sa volonté de faire avancer le processus politique et électoral, et de sortir de l'impasse via la poursuite de négociations entre les parties libyennes. Enfin, Richard Norland a annoncé que, dans le cadre de son programme de soutien à l'aviation civile et à la sécurité aéroportuaire en Libye, l'ambassade américaine pour la Libye accorde une aide financière supplémentaire de 4,5 M USD. Cette aide vise à former des employés de l'aéroport de Sebha, principal aéroport du Sud du pays, afin de contribuer à la stabilité de la zone. Après une interruption de 11 ans, l'aéroport de Sebha a repris ses vols internationaux notamment vers l'Égypte, en novembre 2023.

L'entreprise égyptienne Maridive obtient un contrat d'exploration pétrolière en Libye

Maridive, société publique égyptienne spécialisée dans les services de navigation et les services pétroliers, a annoncé à la Bourse égyptienne que sa filiale en Libye Mez Oil and Gas Services avait remporté un contrat d'exploration pétrolière de trois ans, d'une valeur de près de 30 M EUR. Signé avec Mellitah Oil and Gas Company, ce contrat soutiendra les activités d'exploration et de production de pétrole dans le champ Bouri et la mer de Salam en Libye. Mez Oil and Gas Services, en cours d'installation en Libye, est détenue à 49 % par Maridive. La mise en œuvre du contrat devrait commencer au cours du premier trimestre de cette année.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Tunis

[Assia Farah Benbahria](mailto:Assia.Farah.Benbahria@ser.tn), [Leopold Lucquet](mailto:Leopold.Lucquet@ser.tn)

Rédaction : SER de Tunis

Abonnez-vous : tunis@dgtresor.gouv.fr